

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 4 Décembre 2018

Présents : Lelaurin Francis, Eliza Michel, Gomez Francis, Labarrère Alain, Conte-Daban Alain, Duffaur Dessus Christelle, Beler Joël

Absent excusé : Lagarde Christian

Absents : Doucey Sylvian, Ducos Anne, Maréchal Nicolas

1-Réfection du lavoir

La démolition de la toiture du lavoir a été faite. La mairie a accepté la proposition de Nicolas Lafaurie, charpentier de nous faire quelques esquisses pour la réfection de la toiture.

M Lafaurie est venu présenter son projet au conseil municipal de ce jour.

Après débat, Le plan de la toiture en deux pentes tuile noire plate (Gauloise) est validé à l'unanimité des présents.

Afin de réaliser la mise en place de la toiture, nous devons faire de la maçonnerie. Cette dernière devra être faite avant fin février 2019.

Pour rappel, l'ensemble des travaux est réalisé par des bénévoles (conseillers, habitants du village,...). M Lafaurie fera la toiture à titre gratuit. Bien entendu, les matériaux sont aux charges de la commune.

2-Approbation adhésion CCAM du syndicat mixte de traitement des déchets

Val Adour environnement va disparaître au 1^{er} janvier 2019 car La Communauté de communes Adour Madiran va reprendre la compétence.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité des présents.

3-STIS (Reversement aux communes et RPI du solde 2018)

Suite à la dissolution du Syndicat des transports scolaires, il est nécessaire de répartir entre les communes et EPCI le solde du budget 2018. Un reversement de 297€ va être fait à la commune.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité des présents au reversement de cette somme.

4-Vote Taux PVR 2018 Chemin Conte Etienne

Ce taux est revu tous les ans. Des terrains ayant été vendus en 2018. Nous devons délibérer sur le montant de la PVR. Après délibération, la PVR en 2018 est de 1 ,95 € le mètre carré constructible.

5-Réflexion budget 2019 investissements

Nous allons réaliser des travaux importants de voirie et de fossés tout en ayant une baisse importante des dotations.

6-Information diverses

- Foyer : rangements de la salle (tables/chaises, etc...) : un document de « rangement » sera mis en place dans cette salle. Il sera envoyé à l'ensemble des associations.
-
- Plan de la commune : La commune a souhaité la mise en place d'un plan de situation. Des modifications doivent être faites. Les sentiers seront différenciés des routes et rues goudronnées.
-
- Un mémento de la défense incendie des communes a été envoyé par la préfecture. Il rappelle les règles en la matière concernant les réserves et distances à respecter par rapport aux habitations.
-
- Délibération pour délégation de signature pour les actes d'état civil par la secrétaire. Vote à l'unanimité.
-
- Le point d'apport volontaire derrière le foyer a été nettoyé par des membres du conseil et des habitants

du village. Il est plus que nécessaire que chacun respecte cet endroit.



-
- La commune, après en avoir délibéré décide de prendre en charge les destructions des nids de frelons asiatiques qui seront situés dans un rayon de 50 m des habitations. Ces nids devront être accessibles sans nacelle. Toute personne souhaitant une intervention pour détruire un nid de frelons asiatiques devra en informer la mairie qui acceptera ou pas cette prise en charge. C'est la mairie qui contactera une entreprise spécialisée dans la destruction des nids. La commune ne remboursera aucune facture.

Vu pour être affiché le 22/01/2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Tarasteix le 22/01/2019
(Sceau de la mairie)

Le Maire